

Registre des délibérations – Séance du 13 novembre 2020**COMMUNE DE TALLENAY****Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du 13 novembre 2020 à 20H**

Le conseil municipal de la commune de Tallenay s'est réuni dans la salle Mollet à huis clos, après convocation légale en date du 5 novembre 2020, sous la présidence de Ludovic BARBAROSSA, Maire.

Présents : BARBAROSSA Ludovic, LOULIER Catherine, HUOT-MARCHAND Pierre, PICHERY Philippe, CHEVASSU Gérald, BULLOT Michel, VACELET Nicolas, ALLELY Isabelle, DA COSTA Patricia, BEAUDREY Pascal

Absent excusé : PERRIOT Stéphane a donné procuration à HUOT-MARCHAND Pierre

Secrétaire de séance : Catherine LOULIER

ORDRE DU JOUR**Session ordinaire**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 septembre 2020
- Travaux de rénovation de la toiture de l'église : coût et plan de financement
- Travaux de rénovation de la toiture de l'église : demandes de subvention auprès de la Préfecture du Doubs, du Conseil départemental du Doubs et de la Région Bourgogne Franche-Comté
- Déneigement : saison hivernale 2020-2021
- ONF Programmation 2021
- Contrat d'assistance juridique avec le cabinet DSC AVOCATS
- Renouvellement du CDD de l'agent d'entretien Mme LAFFONT Aline
- Complément Indemnitaire Annuel pour les agents communaux
- Vente du lot de bois de chauffage
- Colis de fin d'année pour les Aînés
- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 2020
- Téléphonie mobile SFR
- Composition de la commission de contrôle des listes électorales
- Retour sur les comités consultatifs
- Associations

Avec l'accord du conseil municipal, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- Travaux de réfection de la toiture de la Petite Mairie : coût et plan de financement
- Travaux de réfection de la toiture de la Petite Mairie : demandes de subvention auprès de la préfecture du Doubs et du conseil départemental du Doubs

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2020-40	Travaux de rénovation de la toiture de l'église : coût et plan de financement
----------------	---

2020-41	Travaux de rénovation de l'église : Demande de subvention DETR auprès de la Préfecture du Doubs
2020-42	Travaux de rénovation de l'église : Demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs
2020-43	Travaux de rénovation de l'église : Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
2020-44	Travaux de rénovation de la toiture de la petite Mairie: Coût et plan de financement
2020-45	Travaux de rénovation de la toiture de la petite Mairie : Demande de subvention DETR à la Préfecture du Doubs
2020-46	Travaux de rénovation de la toiture de la petite Mairie : Demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs
2020-47	Déneigement saison hivernale 2020-2021
2020-48	ONF Programmation 2021
2020-49	Contrat d'assistance juridique avec le cabinet DSC AVOCATS
2020-50	Renouvellement du CDD de l'agent d'entretien Mme LAFFONT Aline
2020-51	Complément Indemnitaire Annuel pour les agents communaux
2020-52	Vente du lot de bois de chauffage

DELIBERATION 2020-40: RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE – COUT PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'église, voici le coût prévisionnel de l'opération ainsi que son plan de financement : **Montant HT 30 379.40 € (soit 36 455,28 € TTC)**

Plan de financement

Auto-financement	6 987.26 €
Subvention DETR 30%	9 113.82 €
Subvention du Conseil départemental du Doubs 27%	8 202.44 €
Subvention du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté 20%	6 075.88 €
TOTAL	30 379.40 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **10 VOIX POUR, 1 CONTRE, 0 ABSTENTION** de valider le coût prévisionnel de ces travaux et le plan de financement, et autorise le Maire à procéder aux formalités administratives correspondantes, et à déposer les dossiers de demandes de subvention à la Préfecture, au Conseil départemental du Doubs ainsi qu'au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

DELIBERATION 2020-41 : RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR AUPRES DE LA PREFECTURE DU DOUBS

Dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'église, voici le coût prévisionnel de l'opération ainsi que son plan de financement. : **Montant HT 30 379.40 € (soit 36 455,28 € TTC)**

Plan de financement

Auto-financement	6 987.26 €
Subvention DETR 30%	9 113.82 €
Subvention du Conseil départemental du Doubs 27%	8 202.44 €
Subvention du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté 20%	6 075.88 €
TOTAL	30 379.40 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise par **11 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR à la Préfecture du Doubs.

DELIBERATION 2020-42 : RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'église, voici le coût prévisionnel de l'opération ainsi que son plan de financement. : **Montant HT 30 379.40 € (soit 36 455,28 € TTC)**

Plan de financement

Auto-financement	6 987.26 €
Subvention DETR 30%	9 113.82 €
Subvention du Conseil départemental du Doubs 27%	8 202.44 €
Subvention du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté 20%	6 075.88 €
TOTAL	30 379.40 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise par **11 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil départemental du Doubs.

DELIBERATION 2020-43 : RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE

Dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'église, voici le coût prévisionnel de l'opération ainsi que son plan de financement. :

Montant HT 30 379.40 € (soit 36 455,28 € TTC)

Plan de financement

Auto-financement	6 987.26 €
Subvention DETR 30%	9 113.82 €
Subvention du Conseil départemental du Doubs 27%	8 202.44 €
Subvention du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté 20%	6 075.88 €
TOTAL	30 379.40 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise par **11 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

DELIBERATION 2020-44: RENOVATION DE LA TOITURE DE LA PETITE MAIRIE – COUT PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la rénovation de la toiture de la petite Mairie, voici le coût prévisionnel de l'opération ainsi que son plan de financement. **Montant HT 3 600.00 € (soit 4 320,00 € TTC)**

Plan de financement

Auto-financement	828.00 €
Subvention DETR 30%	1 800.00 €
Subvention du Conseil départemental du Doubs 27%	972.00 €
TOTAL	3 600.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par **10 VOIX POUR, 1 CONTRE, 0 ABSTENTION** de valider le coût prévisionnel des travaux et le plan de financement et autorise le Maire à procéder aux formalités administratives correspondantes, et à déposer les dossiers de demandes de subvention à la Préfecture et au Conseil départemental du Doubs.

DELIBERATION 2020-45 : RENOVATION DE LA TOITURE DE LA PETITE MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR AUPRES DE LA PREFECTURE DU DOUBS

Dans le cadre de la rénovation de la toiture de la petite Mairie, voici le coût prévisionnel de l'opération ainsi que son plan de financement. **Montant HT 3 600.00 € (soit 4 320,00 € TTC)**

Plan de financement

Auto-financement	828.00 €
Subvention DETR 30%	1 800.00 €
Subvention du Conseil départemental du Doubs 27%	972.00 €
TOTAL	3 600.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise par **11 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR à la Préfecture du Doubs.

DELIBERATION 2020-46 : RENOVATION DE LA TOITURE DE LA PETITE MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Dans le cadre de la rénovation de la toiture de la petite Mairie, voici le coût prévisionnel de l'opération ainsi que son plan de financement. **Montant HT 3 600.00 € (soit 4 320,00 € TTC)**

Plan de financement

Auto-financement	828.00 €
Subvention DETR 30%	1 800.00 €
Subvention du Conseil départemental du Doubs 27%	972.00 €
TOTAL	3 600.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise par **11 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil départemental du Doubs.

DELIBERATION 2020-47 : DENEIGEMENT SAISON HIVERNALE 2020-2021

Afin de préparer la prochaine saison hivernale, la commune de Tallenay a sollicité l'entreprise JP BOIS DE CHAUFFAGE afin d'obtenir les devis relatifs à la mise à disposition du matériel de déneigement et au taux horaire de fonctionnement.

- Forfait mise à disposition du matériel : 1 200 € HT
- Heure de déneigement : 80 € HT

Le Conseil Municipal décide, par **11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, de reconduire l'entreprise JP BOIS DE CHAUFFAGE pour la prochaine campagne de déneigement 2020/2021.

Lors des épisodes neigeux, il est demandé aux habitants de bien vouloir stationner leurs véhicules motorisés en dehors des voies de circulation pour faciliter le passage des engins de déneigement.

DELIBERATION 2020-48 : ONF PROGRAMMATION DES COUPES 2021

Suite à un entretien téléphonique avec le garde forestier communal, il a été proposé de poursuivre les coupes non finies en 2020. En fonction des événements qui pourraient survenir courant 2021 (coupes sanitaires ou autres...), la commune aura la possibilité de vendre le bois soit en bloc sur pied soit en bloc et façonnés, en vente de gré à gré selon différentes dispositions (accord cadre ou procédures ONF) ou par affouage ; la présente délibération propose de conserver toutes les possibilités de gestion et de vente afin de pouvoir s'adapter.

1. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

1.1 Vente simple de gré à gré :

1.1.1 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix sur 11:

- Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

Souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

1.1.2 Produits de faible valeur :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix sur 11:

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur ;
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

1.2 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix sur 11:

- Destine le produit des coupes des chablis ;
- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

2 Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix sur 11 :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendu sur pied à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix sur 11 :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

DELIBERATION 2020-49 : CONTRAT D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CABINET DSC AVOCATS

La convention d'assistance juridique a été renouvelée pour une année pour la période courant du 01/04/2020 au 31/03/2021. DSC AVOCATS facture à la commune la somme forfaitaire de 1 800 € HT pour la prestation annuelle, soit 15 heures annuelles. La convention stipule que dans l'hypothèse où ces 15 heures ne seraient pas utilisées au cours de l'année, le reliquat sera automatiquement reporté sur l'année suivante, qu'une nouvelle convention juridique soit conclue ou non.

Par un courrier en date du 28 septembre 2020, la commune a sollicité le cabinet DSC Avocats afin de connaître le reliquat d'heures dont dispose la commune. Maître SUISSA, dans sa réponse reçue par mail en date du 19/10/2020, propose de résilier la convention à la date du 01/10/2020, manquant de répondre à la question posée.

Le Conseil Municipal, par **11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** prend acte de la résiliation de la convention par maître SUISSA en date du 1^{er} octobre 2020. Néanmoins un nouveau courrier en recommandé avec accusé réception sera envoyé au cabinet DSC AVOCATS pour connaître notre reliquat d'heures.

DELIBERATION 2020-50 : RENOUELEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE L'AGENT D'ENTRETIEN DU 1/01/2021 AU 31/12/2021

Le contrat à durée déterminée de Mme LAFFONT, agissant en qualité d'agent d'entretien des bâtiments communaux, arrive à échéance au 31/12/2020.

M. Le Maire propose à Mme LAFFONT de renouveler son contrat à durée déterminée pour une année, à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2021. Mme LAFFONT sera placée sur un poste d'adjoint technique territorial, au 3^{ème} échelon (IB353 /IM329), pour une hebdomadaire de 2 heures.

Le Conseil Municipal par 11 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION autorise le Maire à renouveler le contrat à durée déterminée pour une année avec Mme LAFFONT Aline, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur un temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaire.

DELIBERATION 2020-51 : ATTRIBUTION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) AU PERSONNEL COMMUNAL

Considérant la délibération relative à la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP en date du 27/03/2018, un complément indemnitaire annuel sera versé à Mme GOUX Marie-Christine, Mme LAFFONT Aline et M. PEQUIGNOT Cyril et selon les textes en vigueur.

Les crédits correspondants à cette prime ont été prévus au budget 2020.

Le conseil municipal, par **11 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**, autorise le Maire à engager les dépenses liées à l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel aux agents communaux.

DELIBERATION 2020-52 : VENTE DU LOT DE BOIS

Suite au tirage au sort effectué en mairie le 16/10/2020, le lot de bois de 8 stères a été attribué à Mme NICOULAUD, pour un montant de 280 euros, soit 35 euros le stère.

Le conseil municipal, par **11 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**, autorise le Maire à encaisser cette recette au compte 7023.

AUTRES SUJETS

Colis de fin d'année pour les Aînés

Considérant le contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID19, le repas des anciens organisé par les municipalités et CCAS de Tallenay et Châtillon-le-Duc a dû être annulé. Les membres du CCAS de Tallenay ont choisi comme alternative d'offrir des coffrets gourmands aux personnes âgées de 73 ans et plus. 76 Tallenaysiens seront concernés par cette distribution qui aura lieu à leur domicile à compter du 7 décembre. Différents devis ont été demandés à « Ô Comtois Gourmands », « Le Tuyé » et « La ferme bio de They ». Les membres du conseil d'administration ont retenu à l'unanimité « Ô Comtois Gourmands » (22 coffrets duo à 30€ et 32 coffrets solo à 25€) pour un montant total de 1460 euros TTC.

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal 2020

Il est reversé, aux communes et établissements publics de coopération intercommunale du département du Doubs, une attribution au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, pour l'exercice 2020, d'un total de 5 236 192 euros.

Il est également prélevé sur les ressources des communes et établissements publics de coopération intercommunale du département, une contribution destinée à alimenter le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales qui se chiffre pour l'exercice 2020 à 4 979 359 euros.

Pour la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole se fait de la manière suivante :

- Montant prélevé : -52 999 euros
- Montant reversé : 2 329 461 euros
- Solde : 2 276 462 euros

Pour la commune de Tallenay, la répartition au sein de l'EPCI se fait de la manière suivante :

- Montant prélevé : -104 euros
- Montant reversé : 6 909 euros
- Solde : 6 805 euros

Téléphonie mobile SFR

Pour rappel, le projet prévoit la construction d'un pylône 4G pour les quatre opérateurs sur le chemin d'accès au Château d'eau (côté Vretille) sur une parcelle communale. SFR, désigné opérateur leader, la Préfecture et l'ONF présenteront le dossier et les éléments techniques au conseil municipal de décembre, qui se tiendra probablement à huis clos pour raisons sanitaires. Aussi, une information complète sera ensuite transmise à la population. La mise en service devrait se faire au plus tard en mai 2022.

Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement général des conseils municipaux cette année, il est nécessaire de procéder au renouvellement, pour 3 ans, des commissions communales de contrôle des listes électorales, initialement constituées en 2018. Cette commission doit être composée selon les modalités suivantes :

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission est composée de 3 membres :

- Un conseiller municipal, pris dans l'ordre du tableau, volontaire (hors maire et adjoints) ; à défaut de volontaire, le conseiller municipal le plus jeune est désigné : Mme DA COSTA Patricia s'est portée volontaire.
- Un délégué de l'administration (qui ne doit pas être membre du conseil municipal), sur proposition du Maire : Jean-Pierre SIRI
- Un délégué du tribunal judiciaire, sur proposition du Maire : Mme PICOT Elisabeth

RETOUR SUR LES COMITES CONSULTATIFS

Réunion Fleurissement : Deux Tallenaysien(ne)s ont souhaité rejoindre ce comité. Cinq zones de fleurissement ont été déterminées sur le périmètre communal, pour continuer à mettre en valeur le village, tout en prenant en compte les conditions climatiques et environnementales dans le choix des espèces végétales. L'aide de Cyril, l'employé communal, sera précieuse.

A noter que deux autres bénévoles continueront à prendre soin de la vigne et des massifs de rosiers.

Réunion Jeunesse :

Elle s'est déroulée vendredi 9 octobre en présence d'une dizaine d'enfants de 8 à 12 ans et de 8 adultes. Les enfants ont fait des propositions d'achats de matériels de jeux (cages de foot, table de ping-pong...) ainsi que des propositions de mise en place d'activités dans le village (balades, jeux, fête de Noël, Feux de la Saint-Jean...). Ces propositions sont à l'étude.

Réunion Communication : Bulletin municipal annuel

Trois Tallenaysien(ne)s et deux élus se sont réunis une première fois le mardi 13 octobre pour échanger autour de la sortie du Bulletin, dont la sortie est prévue en fin d'année.

Réunion Voie douce Tallenay/Châtillon-le-Duc :

La commission voies douces s'est réunie vendredi 16 octobre en présence d'une dizaine de personnes.

Il est à noter que ce projet de développement est mené en partenariat avec la commune de Châtillon.

Lors des débats, l'aspect sécuritaire a été mis en avant ainsi que la nécessité de prise en compte de tous les modes de transport doux (vélo, trottinette, marche).

Un dossier a été envoyé à la région, au département et au Grand Besançon le 9 novembre.

Associations

Le maire a rendu compte des échanges avec les associations locales :

- **AC 2000** : participation à l'AG le 4 septembre et prêt de la salle Mollet à titre gracieux à deux reprises (zumba et marche nordique) ;
- **Cyclos de la Dame blanche** : échange autour des voies douces le 12 octobre. Une prochaine rencontre est prévue avec son président pour évoquer l'activité traditionnelle du club ;
- **AFL** (Association familiale laïque) : rencontre avec son président le 22 septembre.









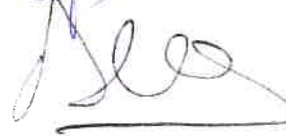
QUESTIONS DIVERSES

- **Accès à la mairie pour les conseillers municipaux :**

Chaque élu qui le souhaite pourra demander une clé et un code alarme pour pouvoir accéder à la mairie en dehors des heures d'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

VISA DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13/11/2020

NOM	STATUT	SIGNATURE
BARBAROSSA Ludovic	MAIRE	
LOULIER Catherine	1ère Adjointe	
PERRIOT Stéphane	2ème Adjoint	EXCUSE PROCURATION A PIERRE HUOT MARCHAND
HUOT-MARCHAND Pierre	3ème Adjoint	
PICHERY Philippe	Conseiller municipal	
CHEVASSU Gérald	Conseiller municipal	
BULLOT Michel	Conseiller municipal	
VACELET Nicolas	Conseiller municipal	
DA COSTA Patricia	Conseillère municipale	
ALLELY Isabelle	Conseillère municipale	
BEAUDREY Pascal	Conseiller municipal	